

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Savy et d'Holnon

Par arrêté préfectoral du - 9 NOV. 2022, le Préfet de l'Aisne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque au sol, présenté par la SAS ENGIE PV HOLNON, sur des terrains situés lieu-dit Les foudriniers sur la commune de Savy et lieu-dit Le champ Louvia sur la commune d'Holnon.

L'enquête se déroulera du **15 décembre 2022 à 9h00 au 20 janvier 2023 inclus à 17h00**.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale en mairie de Savy et d'Holnon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler éventuellement ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Savy et d'Holnon ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur, à la mairie d'Holnon (siège de l'enquête publique). Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet relatif à l'enquête publique est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne, rubrique « enquête publique » (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible, sur rendez-vous, sur un poste informatique à la direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon 02011 Laon cedex.

Le public pourra également adresser au commissaire-enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante ddt02-enquete-publique-cidsl@aisne.gouv.fr en précisant en objet « Enquête publique - centrale photovoltaïque Holnon-Savy ». Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête publique et au commissaire-enquêteur.

Des informations peuvent être demandées à la société ENGIE PV HOLNON SAS, auprès de Alban Vervust, ENGIE GREEN, 6 rue Alexander Fleming – Urban Garden - 69007 Lyon (07.86.47.28.12).

Monsieur Jean-Marc Le Gouellec est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public en mairie de Holnon et de Savy aux jours et heures ci-dessous :

- **jeudi 15 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 à Holnon**
- **mercredi 21 décembre 2022 de 14h00 à 17h00 à Savy**
- **samedi 7 janvier 2023 de 09h00 à 12h00 à Holnon**
- **mardi 10 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 à Savy**
- **vendredi 20 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 à Holnon**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public, en mairie de Savy et d'Holnon, sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr) et à la direction départementale des territoires à Laon, pendant une durée d'un an.

Au terme de la procédure, le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être un permis de construire accordé ou refusé.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Alain NGOUOTO